

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI: ALGÉRIE 2022

Clause de non-responsabilité

Ce document a été préparé par Floriana Folisi, ETF.

Son contenu relève de la seule responsabilité de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions de l'Union européenne.

© Fondation européenne pour la formation, 2023

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

SYNTHÈSE

Depuis la propagation de la pandémie de COVID-19, il est difficile de récupérer des données sur l'éducation, l'EFP et l'emploi en Algérie. La plupart des données disponibles le sont jusqu'en 2019, voire 2015, et seuls quelques indicateurs révisés étaient disponibles aux fins du présent document, qui vise à fournir une mise à jour annuelle sur les questions clés et les progrès réalisés dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi dans le pays. La quantité limitée de nouvelles données provient d'organisations internationales, couvrant la démographie, les groupes d'âge de la population, le PIB et un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'emploi. Tous les autres indicateurs relatifs à l'enseignement et à la formation professionnels, ainsi que les taux d'activité ou les indicateurs sur l'emploi (par secteur, par niveau d'éducation, etc.) n'étaient pas disponibles, à l'exception de la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation, qui semble avoir augmenté durant la période de la COVID-19.

En septembre 2021, le premier ministre de l'Algérie a publié un plan d'action visant à définir une vision et un ensemble de priorités pour le pays, notamment un engagement renouvelé en ce qui concerne le développement des compétences et le rapprochement entre éducation/formation et emploi («adéquation formation-emploi»). Le document définit quatre grandes lignes d'action à cet égard:

- adapter l'éducation et la formation aux besoins des secteurs économiques prioritaires;
- mettre en place des canaux d'excellence dans les domaines de la construction, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des TIC;
- renforcer les mécanismes de consultation intersectorielle pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi, grâce à une politique de formation et d'apprentissage sur mesure;
- promouvoir et développer la formation professionnelle continue pour améliorer l'employabilité des travailleurs et la compétitivité des entreprises (Plan d'action 2021, page 47).

1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES POLITIQUES, DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Évolutions politiques

En ce qui concerne les relations internationales, l'année 2022 a marqué un nouveau positionnement pour l'Algérie. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a eu une incidence sur le rôle de l'Algérie en tant que fournisseur de gaz en Europe et sur tous les continents. La hausse des prix des hydrocarbures contribue à la reprise de l'économie algérienne après le choc de la pandémie. Les recettes aussi importantes qu'inattendues générées par les hydrocarbures ont permis d'atténuer les pressions sur les finances publiques et extérieures. Des accords bilatéraux ont été conclus avec certains États membres de l'UE.

Les relations entre l'Algérie et le Maroc demeurent tendues depuis la mi-2021 en raison de la question du Sahara occidental. Ce différend a également conduit, en juin 2022, à la suspension des accords de coopération conclus de longue date avec l'Espagne.

Démographie

Avec près de 44,5 millions d'habitants en 2021, l'Algérie est toujours le pays le plus peuplé du Maghreb. Les projections démographiques indiquent que la population poursuivra sa progression régulière, augmentant de 15 millions de personnes au cours des 25 prochaines années (Pyramides des âges dans le monde, 2019). La population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, la grande majorité des personnes vivant dans le nord, le long de la côte méditerranéenne. La taille relative de la population jeune dans le pays a légèrement diminué, passant de 21,6 % en 2020 à 21,4 % en 2021. Néanmoins, cette diminution s'inscrit dans le cadre d'un rétrécissement progressif au cours des dix dernières années, qui a vu ce pourcentage baisser de près d'un tiers, passant de 30,9 % en 2010 à 21,4 % en 2020.

L'Algérie reste un pays de transit et de destination pour les réfugiés et les demandeurs d'asile, tant dans les zones urbaines que dans les cinq camps de réfugiés sahraouis près de Tindouf. Sur les plus de 12 000 réfugiés enregistrés vivant dans des zones urbaines en Algérie, les Syriens restent la population la plus préoccupante, à raison de 85 %. La situation sahraouie est également compromise du fait de l'isolement, de la détérioration de la situation humanitaire et des conditions environnementales difficiles (HCR, 2022).

Principales évolutions économiques

En 2021, la relance a été provoquée par le secteur des hydrocarbures et par une reprise plus importante dans le secteur industriel, malgré une baisse de l'activité agricole. La croissance annuelle du PIB est passée de -5,1 % en 2020 à 3,8 % en 2021. En termes de valeur ajoutée brute par secteur, les secteurs de l'agriculture et des services ont tous deux reculé: l'agriculture est passée de 14,1 % en 2020 à 12,3 % en 2021, tandis que les services sont passés de 48,7 % en 2020 à 32,3 % en 2021. À l'inverse, le secteur industriel a presque doublé, passant de 20,3 % en 2020 à 39,7 % en 2021, entraîné par le secteur des hydrocarbures.

Le retour des possibilités d'emploi s'est poursuivi, mais de manière incomplète, et l'inflation a continué à augmenter. En 2022, les activités dans le secteur des hydrocarbures ont continué de soutenir la croissance. Les exportations d'hydrocarbures devraient rester élevées, générant un excédent de la balance courante et une forte augmentation des recettes fiscales. Les équilibres macroéconomiques restent dépendants des fluctuations des prix mondiaux du pétrole, qui sont très volatils, dans un contexte d'incertitude entourant l'évolution de la guerre en Ukraine et la dynamique de l'économie mondiale (Banque mondiale, 2022).

Principales questions sociales

Aucune donnée actualisée n'est disponible.

2. ÉDUCATION ET FORMATION

2.1 Tendances et défis

Stratégie éducative et cadre juridique pour l'éducation

Un nouveau plan d'action a été publié en septembre 2022, conformément au plan précédent de 2020, afin de définir une vision et un ensemble de priorités pour le pays, notamment un engagement renouvelé en ce qui concerne le développement des compétences et le rapprochement entre éducation/formation et emploi («adéquation formation-emploi»). Le document définit quatre grandes lignes d'action à cet égard:

- adapter l'éducation et la formation aux besoins des secteurs économiques prioritaires;
- mettre en place des canaux d'excellence dans les domaines de la construction, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et des TIC;
- renforcer les mécanismes de consultation intersectorielle pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi, grâce à une politique de formation et d'apprentissage sur mesure;
- promouvoir et développer la formation professionnelle continue pour améliorer l'employabilité des travailleurs et la compétitivité des entreprises (Plan d'action 2021, page 47).

Dépenses consacrées à l'éducation

Les données sur les dépenses publiques consacrées à l'éducation en pourcentage du PIB ne sont pas disponibles depuis 2019. Les seules données disponibles sur l'éducation sont la part des dépenses publiques consacrées à l'éducation dans le total des dépenses publiques. Ce dernier indicateur a légèrement diminué au cours de l'année écoulée, passant de 16,5 % en 2020 à 16,2 % en 2021. Néanmoins, ce pourcentage a fluctué au cours des sept dernières années, revenant à 14,5 % avant d'atteindre des niveaux observés pour la dernière fois en 2015 (16,1 %), signe d'une reprise économique à la suite de la pandémie de COVID-19.

Accès, participation et décrochage scolaire

Aucune donnée actualisée n'est disponible.

Résultats PISA

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est une étude mondiale menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans les nations membres et non membres, destinée à évaluer les systèmes éducatifs en mesurant la réussite scolaire des élèves de 15 ans en mathématiques, sciences et lecture.

Les résultats les plus récents pour l'Algérie datent de 2015, date à laquelle le pays s'est classé en 69^e position sur 70 pays en termes de réussite scolaire des élèves âgés de 15 ans en science, en lecture et en mathématiques. La même position était occupée en ce qui concerne les convictions scientifiques, l'engagement et la motivation des élèves ainsi que l'équité dans l'éducation (OCDE, 2015).

En pourcentage, les dernières données PISA disponibles à partir de 2015 montrent des taux de réussite de 79 % en lecture, 81 % en mathématiques et 70,8 % en sciences.

Jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET)

La population du pays se caractérise par une proportion significative de jeunes, ce qui signifie un afflux considérable de jeunes cherchant à s'intégrer au marché du travail. Les données sur les jeunes

(ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) datent de 2019 (avant la pandémie), lorsque la proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation était de 26,2 %, avec un écart important entre les femmes et les hommes (20,4 % pour les hommes et 32,1 % pour les femmes).

Malgré les progrès accomplis au cours des 10 dernières années, l'amélioration du niveau d'instruction de la population n'a pas donné de meilleurs résultats sur le marché de l'emploi. Cette «inadéquation» perçue entre l'offre et la demande de main-d'œuvre a été l'un des principaux moteurs du chômage et crée un paradoxe, dans lequel des taux plus élevés d'enseignement universitaire n'entraînent pas de meilleurs résultats en matière d'employabilité. Cela est particulièrement vrai pour les femmes, qui possèdent un niveau d'éducation plus élevé que les hommes, mais ne parviennent pas à le traduire en meilleurs résultats sur le marché du travail. De fait, le taux de chômage des femmes diplômées de l'enseignement supérieur en 2019 était de 24 % (ETF, Youth transition in SEMED, 2021).

Au cours des 15 dernières années, des fonds importants ont été alloués pour encourager les jeunes à créer leur entreprise, en leur facilitant l'accès au crédit. Cependant, ce mécanisme n'a pas soutenu les jeunes entrepreneurs après la création de leur entreprise, les exposant ainsi à un certain nombre d'obstacles, tels que l'absence de compétences techniques et/ou managériales liées au champ d'activité de leur entreprise, un manque d'informations sur les marchés et un manque de compétences en matière de commercialisation, ainsi qu'une incapacité à gérer la bureaucratie (Omrane, 2016).

2.2 EFPI et éducation et formation des adultes

Cadre stratégique et juridique de l'EFPI et de l'éducation et de la formation des adultes

L'EFP est régi par la loi n° 08-07 de 2008. L'organisation et le développement de l'EFP ainsi que sa mise en œuvre, sa coordination et sa réglementation relèvent du mandat du gouvernement central, représenté par les administrations décentralisées au niveau de l'exécutif de chaque province (wilaya). Dans le système scolaire, les programmes, les méthodes et les calendriers sont centralisés, tandis que la gestion des institutions et du personnel est décentralisée. L'EFP comprend les procédures de fonctionnement standard suivantes: i) une formation résidentielle, qui se déroule principalement dans les instituts et les centres d'EFP, ii) une formation en apprentissage grâce à une coopération entre les centres de formation et les entreprises, iii) une formation à distance, qui s'effectue essentiellement par correspondance, avec des sessions périodiques de formation en face à face, et iv) des cours du soir, qui s'adressent particulièrement aux travailleurs souhaitant poursuivre leur formation ou se spécialiser à des fins de développement professionnel. Le secteur de l'EFP propose également des formations à court terme (pour les jeunes qui ont besoin de se recycler pour entrer sur le marché du travail), des formations à destination des groupes vulnérables (jeunes à risques, prisonniers et anciens prisonniers), ainsi que des programmes de formation spécifiquement adaptés aux femmes résidant dans des zones rurales et aux femmes au foyer.

La formation continue reste limitée, bien que des fonds aient été mis à disposition grâce à une taxe spéciale prélevée auprès des entreprises. Deux organismes sont chargés de l'EFP continue (EFPC): le Fonds National de Développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC), qui assure le remboursement des frais de formation en entreprise pour les entreprises qui paient la taxe et respectent les conditions de remboursement, et l'Office National de Développement et de Promotion de la Formation Continue (ONDEFOC), qui est chargé d'aider les entreprises à promouvoir et à développer l'EFPC et à garantir un lien avec les entreprises et les organisations publiques et privées. En l'absence de données accessibles sur la portée et les activités de ces deux organismes et faute de mécanisme d'évaluation, il est difficile d'évaluer l'efficacité de l'offre d'EFPC. Les formations pour adultes ne sont pas structurées et ne relèvent pas de la responsabilité d'une seule autorité. Certains cours pour adultes sont proposés par le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (voir ci-dessus: formations destinées aux femmes des zones rurales, aux femmes au

foyer, aux personnes illettrées, etc.), et d'autres par des prestataires privés, notamment des associations privées.

Gouvernance et modalités de financement de l'EFP

Le secteur de l'éducation en Algérie relève de trois ministères: le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (MFEP). La coopération interministérielle semble limitée, tout comme la coordination avec le secteur privé. Des mesures importantes ont déjà été prises à cet égard, notamment la signature de plusieurs accords entre le ministère de l'EFP (MFEP) et les entreprises, en vue d'établir une coopération plus étroite. Cette approche a également été officialisée par la modification du mandat et de la composition du Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels (JO 2018). Ses principales missions sont les suivantes: contribuer par des avis et des recommandations à la stratégie nationale de formation et d'enseignement professionnels; contribuer à l'élaboration de la carte nationale de la formation et de l'enseignement professionnels; assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail; assurer le dialogue et la concertation de façon régulière et permanente entre tous les acteurs et partenaires du système de formation et d'enseignement professionnels (MFEP)

Certifications, validation et reconnaissance des compétences

La loi-cadre sur l'enseignement et la formation professionnels, adoptée en 2008, prévoit la création d'un Observatoire de l'enseignement et de la formation professionnels. L'Observatoire est chargé d'évaluer les besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de certifications, et accomplit les tâches suivantes:

- établir un système d'information efficace sur l'EFP et le marché du travail aux niveaux national et régional;
- recenser, en tant qu'instrument politique pour le développement de l'EFP, les besoins de formation et de qualification;
- fournir un outil d'aide à la décision, à l'évaluation et à l'amélioration des systèmes d'EFP.

Selon les dernières informations, cet Observatoire n'est pas encore opérationnel, ce qui explique le manque d'informations structurées et synthétiques sur les besoins du marché du travail. Le manque de données sur les performances du système d'EFP, notamment en ce qui concerne la réponse aux besoins économiques, l'un de ses principaux objectifs, est également préoccupant (ETF, 2020 «Assurance qualité de l'EFP en Algérie»)

Néanmoins, la mise en place d'un système de suivi des qualifications et de l'intégration des diplômés fait partie des priorités des autorités algériennes, comme l'indique clairement le plan d'action du gouvernement (plan d'action 2021) (page 59).

Qualité et assurance qualité

En Algérie, l'assurance qualité est principalement considérée comme un outil permettant de s'assurer que les établissements de formation respectent la législation et la réglementation applicables, que ce soit par une inspection administrative et pédagogique des centres publics ou par l'accréditation de centres privés. L'assurance qualité est une priorité pour le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels. Un groupe de travail dédié dirigé par l'Institut National de Formation et Enseignement Professionnels (INFEP) a également été mis en place. L'évaluation globale du système incombe à l'Assemblée nationale (qui dispose d'une commission spécialisée dans l'EFP), à la Cour des comptes et à l'Inspection générale des finances, en plus de l'Inspection générale du ministère de l'enseignement et de la formation professionnels.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la formation, le Conseil scientifique de l'INFEP a été créé en avril 2021. Dans le plan d'action 2021, élaboré par le gouvernement, l'amélioration de la qualité de l'EFP constitue une priorité (plan d'action 2021, page 60).

Modalités de formation par le travail

La loi sur l'apprentissage (2018) a constitué une évolution importante dans l'effort de promotion de la formation en apprentissage. L'objectif du ministère de l'EFP consiste à augmenter progressivement le pourcentage d'élèves inscrits à des programmes d'apprentissage. En février 2017, il a été signalé que 58,6 % des étudiants inscrits à une formation professionnelle avaient demandé un apprentissage. L'objectif général est d'augmenter ce pourcentage et d'accroître encore le nombre de ces possibilités. Les partenariats avec le secteur privé constitueront un élément central de l'alignement des programmes d'apprentissage sur les demandes commerciales et de main-d'œuvre de l'économie. En 2017, pour répondre aux besoins croissants du tourisme, un accord de collaboration a été signé entre le MFEP et le ministère du Tourisme pour davantage de partenariats de formation dans le secteur. Ceux-ci comprendraient de nouveaux apprentissages dans certains secteurs, notamment la cuisine, les services, les ressources humaines et l'ingénierie (Oxford Business Group, Algeria 2017). Le plan d'action du gouvernement pour 2021 mentionne le développement de la formation en apprentissage, bien qu'aucune information n'ait été communiquée concernant sa mise en œuvre. Des mécanismes de suivi des diplômés de l'EFP faciliteraient l'analyse de l'efficacité et de la qualité du système. Toutefois, des informations sur l'état d'avancement n'ont pas été mises à disposition.

Éducation et compétences numériques

Selon les dernières informations relatives à la modernisation et à la numérisation des activités du secteur publiées dans le bilan d'activités du gouvernement, en 2021, les programmes d'EFP ont été axés sur les lignes d'action suivantes:

- utilisation et enrichissement de la plateforme d'inscription et d'orientation en ligne MIHNATI et publication de manuels et de programmes d'études dans la bibliothèque virtuelle au sein de MIHNATI, accessible à tous les établissements pour téléchargement;
- renforcement et élargissement de l'utilisation de la nouvelle plateforme «TAKWINI» dédiée à la formation et au développement des formateurs du secteur, et mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de gestion électronique des documents (système «GED»);
- mise en place d'une application informatique de suivi des demandes d'agrément pour la création d'établissements privés de formation professionnelle et de leur gestion;
- mise à jour du système d'information géographique (SIG) du secteur avec des chiffres, des photos et des séquences vidéo récents;
- renforcement des compétences et des certifications internationales au moyen des académies Cisco en introduisant de nouvelles formations et certifications Get-connected, en entrepreneuriat et cybersécurité;
- création d'un institut spécialisé à Sidi Abdellah introduisant des domaines d'études techniques et scientifiques innovants.

Statistiques sur l'éducation et la formation

Aucune donnée actualisée n'est disponible.

3. MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI

3.1 Tendances et défis

Caractéristiques du marché du travail

En 2021, le taux d'emploi total est resté inchangé par rapport à 2020, à 35,1 %, bien que des données ventilées entre les femmes et les hommes ne soient pas disponibles depuis 2019 (avant la COVID-19).

L'incidence des activités non salariées a légèrement diminué, passant de 31 % en 2020 à 30,5 % en 2021, comme conséquence possible de la crise de la pandémie. Une tendance similaire a été observée en ce qui concerne l'incidence de l'emploi vulnérable, qui est passée de 26,6 % en 2020 à 26,1 % en 2021.

Le taux de chômage total de la population âgée de 16 à 59 ans a légèrement augmenté, passant de 12,6 % en 2020 à 12,7 % en 2021, à la suite de l'année précédente, lorsque la pandémie de COVID-19 a touché le monde entier. Cette augmentation a exclusivement touché les femmes, pour lesquelles le chômage est passé de 21,5 % en 2020 à 22,1 % en 2021, alors qu'il est resté stable à 10,4 % pour les hommes, comme l'année précédente.

Les politiques nationales ciblant la jeunesse sont principalement axées sur l'emploi des jeunes, qui constitue une priorité essentielle pour le gouvernement algérien. Les politiques actives du marché du travail (PAMT) en Algérie se présentent de trois manières: aide à la création d'entreprise ou à l'activité indépendante; insertion sur le marché du travail au moyen de contrats à durée déterminée; amélioration de l'employabilité des chômeurs par la formation/reconversion professionnelle et soutien à la recherche d'emploi (Adair et Souag, 2018).

Malheureusement, tous les autres indicateurs relatifs à l'emploi ne sont pas disponibles depuis 2019 (avant la pandémie de COVID-19) et il est donc impossible de fournir une analyse plus approfondie.

Statistiques sur le marché du travail et l'emploi

Les statistiques de l'Agence nationale pour l'emploi, chargée de gérer le marché du travail, révèlent qu'en moyenne, les trois quarts des demandes d'emploi n'aboutissent pas et qu'un quart des postes vacants ne sont pas pourvus. Il existe donc un potentiel d'emplois vacants à exploiter pour lutter contre le chômage. En 2019, ce potentiel a dépassé les 100 000 postes vacants. Le nombre de chômeurs ayant besoin d'aide pour trouver un emploi correspondant à leur profil dépasse 1,2 million, ce qui représente 78 % du nombre total de candidatures. Les statistiques de l'agence sont similaires d'année en année: elles montrent des postes vacants non pourvus et un stock inutilisé de demandeurs d'emploi en attente d'une offre qui pourrait correspondre à leurs qualifications. Il convient de noter que l'État a mis en place un ensemble de mesures pour les entreprises, afin de réduire le coût de la main-d'œuvre. Les employeurs peuvent bénéficier de réductions de cotisations sociales en fonction de certains critères (Premier ministre 2021, Plan de Relance Économique 2020-2024).

3.2 Politique de l'emploi et cadre institutionnel

Stratégie et cadre juridique dans le domaine de la politique de l'emploi

La stratégie nationale en matière de politique de l'emploi est basée sur le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage adopté par le Conseil de gouvernement le 1er avril 2008. Elle adopte une approche inclusive et globale qui encourage l'investissement productif, basée sur différents principes: 1) la lutte contre le chômage par une approche économique; 2) l'adaptation des formations et des profils aux besoins de l'emploi; 3) la promotion d'une main-d'œuvre qualifiée à court et moyen terme; 4) le renforcement de la promotion de l'emploi des jeunes

et l'amélioration du taux de permanence; 5) le soutien aux investissements générateurs d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat (Premier ministre 2021, Plan de Relance Économique 2020-2024).

Afin de lutter contre le chômage et de promouvoir l'emploi, l'État a mis en place un certain nombre de mécanismes pour répondre à la demande du marché du travail (ANEM, ADS) et pour la création d'entreprises (ANSEJ, CNAC, et ANGEM). Ces différents organismes dépendent de trois ministères: Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS), le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine, et le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises.

Le secteur chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale intervient directement à travers:

- L'Agence nationale pour l'emploi (ANEM): la loi n° 04-19 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi a confié le placement des demandeurs d'emploi à l'ANEM et, sous son contrôle, dans des organismes privés de placement agréés (OPAP);
- un système de promotion de l'emploi salarié, le DAIP (dispositif d'appui à l'insertion professionnelle): une mesure destinée aux jeunes de moins de 35 ans, pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d'emploi; et
- une mesure d'aide à la création d'entreprise, la CNAC (caisse nationale d'assurance chômage): depuis 2004, la CNAC est chargée de soutenir la création de micro-entreprises par les chômeurs de 35 à 50 ans, notamment par l'octroi de prêts. Cela renforce les deux premières missions de la CNAC, qui consistent à former et à indemniser les chômeurs. Par ailleurs, une convention s'inscrivant dans le cadre du soutien à la création de PME par les chômeurs de 35 à 50 ans a été établie entre la CNAC, le secteur de la formation professionnelle et le ministère de l'Agriculture, afin de soutenir la validation des connaissances et du savoir-faire professionnels au profit des chômeurs qui déclarent avoir des qualifications ou des compétences dans l'activité envisagée mais ne peuvent pas le prouver (diplômes, certificats, etc.).

Initiatives pour stimuler l'emploi

Selon le résumé des activités du gouvernement (mai 2021), 10 344 microcrédits ont été accordés par l'Agence nationale de gestion du micro-crédit (ANGEM) pour un emploi potentiel dans environ 39 000 postes.

En outre, dans son plan d'action pour 2021, le gouvernement s'est engagé à atteindre les objectifs suivants en ce qui concerne la création d'entreprises:

- simplifier les procédures de création d'entreprises en réduisant le nombre de formalités et de coûts administratifs;
- simplifier les autres procédures de création d'entreprises (carte des artisans, professions libérales, statut d'indépendant, etc.);
- augmenter le nombre d'entreprises créées pour 1 000 habitants;
- numériser les procédures de création d'entreprises.

Pour l'heure, aucune information n'a été fournie sur le suivi des progrès réalisés dans le plan d'action du gouvernement pour 2021.

Initiatives visant à accroître la capacité des services publics de l'emploi

Aucune donnée actualisée n'est disponible.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Floriana Folisi, Fondation européenne pour la formation, à l'adresse: floriana.folisi@etf.europa.eu.

ALGÉRIE: ANNEXE STATISTIQUE

La présente annexe présente les données annuelles pour 2010, 2015, 2019, 2020 et 2021 ou pour la dernière année disponible.

	Indicateur	2010	2015	2019	2020	2021	
1	Population totale (en milliers) ⁽¹⁾	35 977,5	39 728,0	43 053,1	43 851,0	44 616,6	
2	Taille relative de la population jeune (groupe d'âge des 15-24 ans et âge dénominateur 15-64 ans, %) ^{(1) c}	30,9	25,4	22,0	21,6	21,4	
3	Taux de croissance du PIB (%)	3,6	3,7	1,0	-5,1	3,8	
4	Valeur ajoutée brute par secteur (%)	Agriculture	8,5	11,6	12,3	14,1	12,3
		Industrie	40,0	24,3	25,1	20,3	39,7
		Services	39,2	48,5	46,4	48,7	32,3
5	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	D.M.	7,3 ⁽²⁾	6,1	D.M.	D.M.	
6	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	D.M.	16,1 ⁽²⁾	14,5	16,5	16,2	
7	Alphabétisation des adultes (%)	D.M.	D.M.	81,4 ⁽¹⁾⁽³⁾	D.M.	D.M.	
8	Niveau d'éducation de la population totale (de plus de 15 ans) (%) ^{(5) c}	Faible	D.M.	61,5 ⁽⁴⁾	D.M.	D.M.	D.M.
		Moyen	D.M.	22,9 ⁽⁴⁾	D.M.	D.M.	D.M.
		Élevé	D.M.	15,5 ⁽⁴⁾	D.M.	D.M.	D.M.
9	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (18-24 ans) (%)	Total	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
10	Taux nets d'inscription dans l'enseignement secondaire (niveau 2-3 de la CITE) (%)	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	
11	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	10,3	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	
12	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Lecture	s.o.	79,0	s.o.	s.o.	s.o.
		Mathématiques	s.o.	81,0	s.o.	s.o.	s.o.
		Sciences	s.o.	70,8	s.o.	s.o.	s.o.
13	Total	41,7	41,8	42,2	D.M.	D.M.	

	Indicateur		2010	2015	2019	2020	2021
	Taux d'activité (des 15 ans et plus) (%) ⁽⁶⁾	Hommes	68,9	66,8	66,8	D.M.	D.M.
		Femmes	14,2	16,4	17,3	D.M.	D.M.
14	Taux d'inactivité (des 15 ans et plus) (%) ^{c(6)}	Total	58,3	58,2	57,8	D.M.	D.M.
		Hommes	31,1	33,2	33,2	D.M.	D.M.
		Femmes	85,8	83,6	82,7	D.M.	D.M.
15	Taux d'emploi (des 15 ans et plus) (%) ⁽⁶⁾	Total	37,6	37,1	37,4	35,1	35,1
		Hommes	63,3	60,2	60,7	D.M.	D.M.
		Femmes	11,5	13,6	13,8	D.M.	D.M.
16	Taux d'emploi selon le niveau d'instruction (des 15 ans et plus) (%) ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	Faible (CITE 0-1)	42,7	38,9	D.M.	D.M.	D.M.
		Faible (CITE 2-1)	44,4	44,7	D.M.	D.M.	D.M.
		Moyen	40,4	37,4	38,3	D.M.	D.M.
		Élevé	39,6	46,1	43,9	D.M.	D.M.
17	Emploi par secteur (%) ⁽⁶⁾	Agriculture	11,7	8,7	9,6	D.M.	D.M.
		Industrie	33,1	29,8	29,7	D.M.	D.M.
		Services	55,2	61,6	61,6 ^c	D.M.	D.M.
18	Incidence du travail indépendant (%) ⁽⁶⁾		33,7	30,2	32,4	31,0 ^{(1)c}	30,5 ^{(1)c}
19	Incidence de l'emploi vulnérable (%)		D.M.	D.M.	27,5 ^{(1)c}	26,6 ^{(1)c}	26,1 ^{(1)c}
20	Taux de chômage (des 16-59 ans) (%) ⁽⁶⁾⁽⁸⁾	Total	10,0	11,2	11,4	12,6 ⁽¹⁾	12,7 ⁽¹⁾
		Hommes	8,1	9,9	9,1	10,4 ⁽¹⁾	10,4 ⁽¹⁾
		Femmes	19,1	16,6	20,4	21,5 ⁽¹⁾	22,1 ⁽¹⁾
21	Taux de chômage selon le niveau d'instruction (des 16-59 ans) (%) ⁽⁶⁾⁽⁷⁾	Faible (CITE 0-1)	7,6	7,7	6,8	D.M.	D.M.
		Faible (CITE 2-1)	10,7	13,4	11,8	D.M.	D.M.
		Moyen	8,9	10,1	10,6	D.M.	D.M.
		Élevé	20,3	14,1	17,4	D.M.	D.M.
22	Taux de chômage (des 15-24 ans) (%) ⁽⁶⁾	Total	21,5	29,9	26,9	31,0 ⁽¹⁾	31,9 ⁽¹⁾
		Hommes	18,6	26,7	23,6	27,3 ⁽¹⁾	27,8 ⁽¹⁾

	Indicateur		2010	2015	2019	2020	2021
		Femmes	37,4	45,3	45,1	51,6 ⁽¹⁾	54,0 ⁽¹⁾
23	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) (%) ⁽⁶⁾	Total	24,5	21,2	26,2 ⁽⁹⁾	D.M.	D.M.
		Hommes	10,8	10,8	20,4 ⁽⁹⁾	D.M.	D.M.
		Femmes	39,1	32,1	32,1 ⁽⁹⁾	D.M.	D.M.
24	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (% 25-64 ans)	Total	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
25	Indice de développement humain		0,721	0,740	0,748	D.M.	D.M.

Dernière mise à jour: 06/10/2022

Sources:

Indicateurs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7: Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement mondial

Indicateurs 7, 11: Institut de statistiques de l'UNESCO.

Indicateur 8, 23 (2010, 2015): ILOSTAT (EFT - Enquête Emploi auprès des Ménages)

Indicateur 13, 14, 15 (2010-2019), 16, 17, 18 (2010-2019), 20 (2010-2019), 21, 22 (2010-2019), 23 (2019): Office national algérien de la statistique (ONS, Emploi et Chômage)

Indicateur 15 (2020-2021), 18 (2020-2021), 19, 20 (2020-2021), 22 (2020-2021): Estimations modélisées de l'OIT

Indicateur 12 – Résultats de l'évaluation PISA 2018 de l'OCDE (volume I), annexe B1

Indicateur 21 (2010, 2015) – Eurostat

Indicateur 25 – PNUD

Remarques:

⁽¹⁾ Estimation.

⁽²⁾ S'applique à 2016.

⁽³⁾ S'applique à 2018.

⁽⁴⁾ S'applique à 2017.

⁽⁵⁾ Faible = Basique (ILOSTAT) + Moins que basique (ILOSTAT), Moyen (ILOSTAT), Élevé (ILOSTAT).

⁽⁶⁾ En 2010: 4^e trimestre; 2015: Septembre.

⁽⁷⁾ Faible (CITE 0-1) correspond à «primaire» dans la classification nationale; faible (CITE 2) correspond à «moyen» dans la classification nationale; moyen (CITE 3-4) correspond à «secondaire» dans la classification nationale; élevé (CITE 5 et plus) correspond à «supérieur» dans la classification nationale.

⁽⁸⁾ En 2020-2021: Tranche d'âge: plus de 15 ans.

⁽⁹⁾ Les définitions varient – jeunes qui ne sont ni au travail ni à l'école.

Légende:

C = calculs de l'ETF.

s.o. = sans objet

D.M. = données manquantes

Principaux projets de bailleurs de fonds en matière d'éducation, de formation et d'emploi

En plus de ces programmes nationaux, l'Union européenne (UE) a soutenu les efforts de l'Algérie pour promouvoir l'emploi. Des programmes financés par l'UE, tels que le programme Adéquation-Formation-Emploi-Qualification (AFEQ), qui a pris fin en septembre 2021, le Programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (PAPS/ESRS) et le Programme d'appui à la diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA) visaient à i) favoriser des partenariats entre les secteurs public et privé, pour atténuer les problèmes d'inadéquation des compétences; ii) soutenir le développement socio-économique local du nord-ouest de l'Algérie; iii) répondre aux besoins en main-d'œuvre des filières économiques locales; iv) promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles; v) soutenir les actions du gouvernement algérien dans le cadre de sa politique de la jeunesse, ainsi que les efforts de la société civile; et vi) créer des réseaux d'échange entre les établissements universitaires algériens et européens pour permettre un partenariat régional dynamique.

Financé par la Commission européenne, le projet SOLIFEM de l'OIT vise à soutenir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle par le biais d'un dialogue social tripartite et en renforçant les systèmes nationaux de formation et de reconnaissance des compétences.

De plus, l'Agence française de coopération, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la société allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ) et d'autres acteurs internationaux soutiennent également les réformes en matière d'emploi, d'enseignement supérieur et de formation. Par ailleurs, une coopération bilatérale en matière d'EFP a été mise en place avec la Corée du Sud, la Chine, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Mauritanie (Bilan d'activités du Gouvernement, mai 2021).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADS	Agence de développement social
AFEZ	Programme d'appui à l'adéquation formation-emploi-qualification
ANDI	Agence nationale de développement de l'investissement
ANDPME	Agence nationale de développement de la PME
ANEM	Agence nationale de l'emploi
ANGEM	Agence nationale de gestion du micro crédit
ANSEJ	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque africaine de développement
BEM	Brevet d'enseignement moyen
CFI	<i>Contrat de formation-insertion</i>
CID	<i>Contrat d'insertion des diplômés</i>
CIP	<i>Contrat d'insertion professionnelle</i>
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNAC	Caisse nationale d'assurance chômage
CTA	<i>Contrat de travail aide</i>
DAIP	<i>Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle</i>
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFPC	Enseignement et formation professionnels continus
FNAC	<i>Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue</i>
FT	Formation par le travail
MSN	Ministère de la solidarité nationale

MTESS	Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
NEET	Not in employment, education, or training (ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation)
ONDEFOC	Office National de Développement et de Promotion de la Formation Continue
ONEFD	Office national de l'enseignement et de la formation à distance
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises

LISTE DES RÉFÉRENCES

Adair, P. and Souag, A., Okun's law, informal employment and the impact of labour market policies in Algeria since 1997, 2018. <https://hal-upec-upem.archives-ouvertes.fr/hal-01683932>

Bilan d'activités du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République du 1^{er} janvier au 31 mai 2021 [bilan-activité-du-gouvernement-20-06-2021-fr.pdf](#) ([premierministre.gov.dz](#))

ETF, Youth in transition in the Southern and Eastern Mediterranean, 2021 [Unlocking the potential of youth in the Southern and Eastern Mediterranean | ETF \(europa.eu\)](#)

ETF, 2020 [L'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels en Algérie](#)

JO 2018, *Journal Officiel de la République Algérienne* N.24
<http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/107073/131665/F557543066/DZA-107073.pdf>

ETF Fiche Pays Algérie (CFI), 2021 [Algérie ETF \(europa.eu\)](#)

Loi n° 08-07 du 23 février 2008 sur l'EFP – Loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels.

OCDE, 2015 - [pisa-2015-results-in-focus.pdf](#) ([oecd.org](#))

Omrane, M., Youth in Algeria: Actors, policies and impact of international cooperation, SAHWA Policy Paper, 2016.

[\(PDF\) Youth in Algeria: Acteurs, politiques et impact de la coopération internationale \(researchgate.net\)](#)

Oxford Business Group, Algeria 2017 [Algeria overhauls teaching methods and increases education funding | Algeria 2017 | Oxford Business Group](#)

Plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République, 2021 (plan d'action 2021) ([premier-ministre.gov.dz](#)) [Services du Premier Ministre, Plans d'actions du gouvernement](#)

Pyramide des âges du monde de 1950 à 2100, Algérie - <https://www.populationpyramid.net/algeria/2050/>

Premier ministre, 2021, *Plan de relance économique 2020-2024*, Volumes 1 and 2 [Le portail du Premier Ministre | Documents | Textes de référence | Plans d'actions \(premier-ministre.gov.dz\)](#)

HCR, 2022 [Algeria operational update | Global Focus \(unhcr.org\)](#)

Banque mondiale, 2022 [Rapport de suivi de la situation économique en Algérie: Renforcer la résilience en période favorable \(worldbank.org\)](#)